

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 2 octobre 2017, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

| | |
|--------------------|---------|
| Benoit Roy | siège 1 |
| Christine Riendeau | siège 2 |
| Marcel Blouin | siège 3 |
| Vincent Tremblay | siège 4 |
| Robert Fontaine | siège 5 |
| Marc Fontaine | siège 6 |

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2017-10-207

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 20 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire suppléant;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Abrogation du règlement 320-2007;**
8. **TECQ 2014-2018 :**
 - 8.1 **Demande de remboursement**
 - 8.2 **Inspection télévisée**
9. **Prolongement des égouts : branchement 261, chemin Auckland;**
10. **Employé : Engagement**
11. **Offres pour le diesel;**
12. **Renouvellement du contrat des collectes d'ordures et de compost;**
13. **Entente sur les équipements supra-locaux avec la Ville de Coaticook;**
14. **Renouvellement de l'offre de services du photocopieur;**
15. **Entretien de la patinoire;**
16. **Pancarte de l'Hôtel de ville;**

- 17. **Paiement des comptes :**
 - 17.1 **Comptes payés**
 - 17.2 **Comptes à payer**
- 18. **Bordereau de correspondance;**
- 19. **Rapports :**
 - 19.1 **Maire suppléant**
 - 19.2 **Conseillers**
 - 19.3 **Directrice générale**
- 20. **Varia;**
- 21. **Évaluation de la rencontre;**
- 22. **Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017**

Résolution 2017-10-208

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 11 septembre 2017 en corrigeant le point 13.1 au 3^e paragraphe pour «Sel Warwick de Victoriaville à 88,50 \$ la TM».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

1^{ère} Un citoyen est venu rencontrer le Conseil municipal parce que son puits est dans le nouveau secteur résidentiel.

2^e Un citoyen est venu parce que sa pelouse a baissé à la suite des travaux de terrassement lors des travaux de prolongement des égouts municipaux.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. **CDSM**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'agente de développement.

7. **ABROGATION DU RÈGLEMENT 320-2007**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

8. **TECQ 2018-2018 :**

8.1 Demande de remboursement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Résolution 2017-10-209

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

IL EST RÉSOLU QUE :

- la municipalité de Saint-Malo s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommage et coûts de toutes sortes ayant comme fondements une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 Inspection télévisée

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;*

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE les modalités ont été établies pour la réalisation des travaux à la résolution 2016-06-109;

ATTENDU QUE les travaux à effectuer seront accomplis selon la priorité 2 :

| | |
|-----------|---|
| 9 500 \$ | pour réaliser le plan d'intervention en 2016; |
| 20 000 \$ | pour l'inspection télévisée en 2017. |

Résolution 2017-10-210

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le plan d'intervention a été réalisé en 2016.

QUE la municipalité de Saint-Malo utilisera un montant maximum de 20 000 \$ pour l'inspection et le nettoyage des conduits pluviaux.

QUE la municipalité de Saint-Malo s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité accepte l'offre du Groupe ADE Estrie inc. daté du 23 octobre 2017, soumission numéro ADE-17E-415.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommage et coûts de toutes sortes ayant comme fondements une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 13 776 \$ par année civile pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller Vincent Tremblay quitte les délibérations du conseil, puisqu'il y a une apparence de conflit d'intérêt pour le prochain point à l'ordre du jour.

9. PROLONGEMENT DES ÉGOUTS : BRANCHEMENT 261, CHEMIN AUCKLAND

ATTENDU QUE le 261, chemin Auckland à Saint-Malo devait être relié à l'égout municipal par un forage directionnel selon la résolution 2017-08-175.

ATTENDU QU' après discussion lors d'une vérification sur le terrain, le 261, chemin Auckland à Saint-Malo sera relié à l'égout municipal par tranchée;

ATTENDU QUE le chemin Auckland sera ouvert afin de relier le 261, chemin Auckland à Saint-Malo à l'égout municipal;

Résolution 2017-10-211

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le branchement du 261, chemin Auckland se fera par tranchée au lieu d'un forage directionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseiller Vincent Tremblay se joint de nouveau aux délibérations du conseil.

10. EMPLOYÉ : ENGAGEMENT

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a passé un appel de candidatures afin d'engager un ouvrier de voirie à temps plein qui a été publié dans le Haut-St-François selon l'entente et dans le Progrès de Coaticook, à la résolution 2017-09-197;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a reçu un curriculum vitae pour le poste d'ouvrier de voirie à temps plein;

ATTENDU QUE le candidat a été rencontré et a refusé la rémunération offerte par la Municipalité;

Résolution 2017-10-212

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à passer un appel de candidatures dans la Tribune et Emploi Québec.

QUE les ressources humaines rencontreront les candidats ayant postulés au poste d'ouvrier de voiries à temps plein.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. OFFRES POUR LE DIESEL

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation a été fait à cinq fournisseurs afin d'obtenir les prix pour le diesel clair livré;

ATTENDU QUE deux compagnies ont répondu à cette invitation en fournissant des prix pour le diesel clair livré;

Résolution 2017-10-213

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'offre envoyée par Les Énergies Sonic de Coaticook pour le taux du diesel clair de la saison 2017 – 2018, selon les fluctuations de la rampe de chargement (rack price) plus la marge de profit de 0.0025 prise par Sonic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES COLLECTES D'ORDURES ET DE COMPOST

Ce point est remis à une séance ultérieure

13. **ENTENTE SUR LES ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX AVEC LA VILLE DE COATICOOK**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite donner l'accès aux jeunes et aux adultes à certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook aux mêmes conditions que les citoyens de la ville de Coaticook et d'avoir accès à une variété de loisirs qui constitueront un complément à ce qui est déjà offert par la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Coaticook propose une nouvelle entente sur une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du projet ainsi que de la fixation de la quote-part pour les équipements de loisirs et de la fixation de la quote-part pour la répartition de la dette des travaux de rénovation de l'aréna de Coaticook;

ATTENDU QUE les Municipalités membres paieront annuellement une quote-part, fixée en fonction de la population propre à chacune d'entre-elles selon les données du MAMOT pour l'année 2016, et que cette dernière sera indexée de 3 % à chaque année;

ATTENDU QUE ladite entente comprend une nouvelle quote-part, établie selon la population, pour la répartition de la dette des travaux de rénovation de l'aréna de Coaticook (Centre récréatif Gérard-Couillard);

ATTENDU QUE les Municipalités membres participeront, dans un effort collectif, à assumer leur juste part des coûts de rénovation et de mise à jour de l'aréna Gérard-Couillard;

Résolution 2017-10-214

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

QUE le Conseil municipal accepte l'Entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook et la répartition de la dette des travaux de rénovation de l'aréna de Coaticook (Centre récréatif Gérard-Couillard) telle que proposée laquelle sera d'une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022;

QUE pour la municipalité de Saint-Malo, le montant de la quote-part pour les équipements de loisirs pour 2018 est de 4 098 \$, est payable en un seul versement le 1^{er} mars 2018;

QUE pour la municipalité de Saint-Malo, le montant de la quote-part pour la dette de l'aréna est estimée dans l'annexe B à 1 642,00 \$/ année, sera payable, sans indexation, à compter de 2019, le 1^{er} août de chaque année;

DE demander à Ville de Coaticook, que les annexes A et B soient parties intégrantes de ladite entente;

QUE le Conseil municipal autorise le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo tout document donnant effet à la présente résolution.

QU'une copie de cette résolution sera transmise à la Ville de Coaticook et aux municipalités de la MRC de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES DU PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE *Mégaburo inc.* a envoyé une offre de services pour l'entretien du photocopieur;

ATTENDU QUE *Mégaburo inc.* a demandé dans le contrat de service 0,02400 \$ la copie noire et blanche et 0,14700 \$ la copie couleur plus taxes en incluant pièces, main-d'œuvre et encre;

Résolution 2017-10-215

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter le contrat de services pour l'année 2018 tel que présenté par *Mégaburo inc.*

DE nommer la directrice générale et secrétaire-trésorière comme signataire du contrat pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE l'entretien de la patinoire a été offerte à monsieur Donald Fontaine;

ATTENDU QU' il a finalement décidé de refuser l'offre;

ATTENDU QUE la patinoire de la salle des Loisirs devra être entretenue pendant l'hiver pour le patinage et autres activités sur glace;

ATTENDU QU' une personne sera engagée pour l'entretien ainsi que d'autres tâches déterminées par le Comité des Loisirs;

ATTENDU QU' un envoi collectif sera posté pour offrir le poste à la population du territoire de Saint-Malo;

Résolution 2017-10-216

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QU'un envoi collectif sera posté à la population du territoire de Saint-Malo afin de trouver un citoyen pour l'entretien de la patinoire ainsi que d'autres tâches pour le Comité des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. PANCARTE DE L'HÔTEL DE VILLE

Ce point est remis en 2018.

17. PAIEMENT DES COMPTES

17.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 45 210,28 \$ payés depuis le 12 septembre 2017;

Résolution 2017-10-217

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes, d'un montant total de 45 210,28 \$ payés depuis le 12 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2 Comptes à payer

17.2.1 Salle de l'Âge d'Or

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a accepté la soumission du 10 août 2017 de monsieur Yves Vachon, entrepreneur général au montant de 12 800,00 \$ taxes non incluses pour les rénovations de la salle de l'Âge d'Or, à la résolution 2017-08-182;

ATTENDU QUE beaucoup d'anomalies ont été détectées lorsque les travaux ont commencés;

ATTENDU QUE certains murs ont été défaits et l'électricité a été refaite parce que les fils sont grugés

ATTENDU QUE la plomberie a dû être changée afin de réparer les dommages qui ont été faits lorsque les anomalies ont été détectées;

Résolution 2017-10-218

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Benoit Roy,

D'accepter le premier rapport présenté par monsieur Yves Vachon, entrepreneur général pour les dépenses selon l'évaluation ainsi que les réparations supplémentaires qui ont dû être faites à la salle de l'Âge d'Or au montant de 17 350,00 \$ taxes non incluses.

QUE la municipalité de Saint-Malo paiera la facture 13348 du 29 septembre 2017 au montant de 1 299,01 \$ taxes non incluses remis par Les inst. élect. J. M. Martineau inc. pour changer les fils électriques à la salle de l'Âge d'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.2 Salle de l'Âge d'Or

ATTENDU QUE suite à des anomalies détectées lorsque les travaux ont commencé, d'autres matériaux ont dû être achetés;

ATTENDU QUE les matériaux ont été achetés pour la réparation de la cuisine et des toilettes;

ATTENDU QUE monsieur Rosaire Maurais s'est déplacé pour aller chercher les matériaux;

Résolution 2017-10-219

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de rembourser à monsieur Rosaire Maurais les dépenses de l'achat des matériaux ainsi que le déplacement pour la rénovation de la cuisine à la Salle de l'Âge d'Or au montant de 2 693,29 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17.2.3 Imprimante

ATTENDU QUE l'imprimante de madame Françoise Dion imprime par intermittence;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour une imprimante;

Résolution 2017-10-220

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte la soumission du 28 septembre 2017 de Brunelle électronique au montant de 347,95 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Des dossiers ont été retenus.

18.1 Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo

ATTENDU QU' une demande a été faite par la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo afin de verser une commandite pour le souper paroissial;

Résolution 2017-10-221

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE remettre une commandite de 100 \$ à la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité, secteur Saint-Malo pour le souper paroissial du 16 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Avocats

ATTENDU QUE la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. a envoyé son offre de services pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le tarif forfaitaire a été offert à la municipalité de Saint-Malo au montant de 950 \$ taxes non incluses pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal;

Résolution 2017-10-222

Il est proposé par le conseiller Benoit Roy,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter l'offre de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2018 au tarif de 950 \$ plus taxes, le tout suivant l'offre transmise par cette firme.

QUE les autres services seront facturés au taux horaire comme détaillés ci-dessous :

- Le service de consultation et d'accompagnement par lequel nous pourrions obtenir aide et support des professionnels d'expérience dans les affaires de la Municipalité, service qui sera facturé au tarif horaire de l'avocat travaillant au dossier selon le temps consacré.
- Le service de représentation devant les différentes instances décisionnelles pour lesquelles la Municipalité peut être appelée à intervenir, notamment les tribunaux civils, les cours municipales et les tribunaux administratifs (par exemple : le TAQ, la CMQ, la CRT, les arbitres ou la CLP). Ce service sera facturé à taux horaire.
- Les taux horaires varient de 60 \$ à 230 \$ l'heure taxes non incluses, selon la personne effectuant le travail (avocat et notaire, stagiaire en droit, technicien juridique). Le travail de secrétariat et les interurbains sont inclus dans les taux horaires ci-dessus mentionnés. Les déplacements à l'extérieur du bureau en relation avec les dossiers de la Municipalité seront facturés à 50 % du taux horaire des personnes qui effectuent le déplacement, auxquels s'ajoutent une allocation de kilométrage de 0,45 \$ du kilomètre et, le cas échéant, les frais de séjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. RAPPORTS :

19.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore parle de :

- La Régie incendie;
- Comité achat incendie.

19.2 Conseillers

Le conseiller Benoit Roy présente un rapport sur le Conseil de la MRC de Coaticook et sur le congrès de la FQM.

La conseillère Christine Riendeau remercie le Conseil municipal.

19.3 Directrice générale

19.3.1 Sable

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit se préparer pour l'hiver;

ATTENDU QUE H.M. Lambert excavation inc. a demandé de transporter rapidement le sable;

ATTENDU QUE le troisième camion de la Municipalité ne peut pas être utilisé parce que les équipements à neige sont installés afin d'être prêts au déneigement pour le ministère des Transports, si nécessaire;

ATTENDU QU' il a offert à la Municipalité de faire travailler un de ses camions afin d'accélérer le transport;

Résolution 2017-10-223

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE la municipalité de Saint-Malo utilisera le camion appartenant à H.M. Lambert excavation inc au coût de 90 \$ l'heure afin de transporter le sable pour l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.3.2 Passage piétonnier

La demande, au ministère des Transports, d'un passage piétonnier à la halte routière située sur la route 253 Sud a été refusée. Selon le MTQ, à cause du débit très faible de véhicules, les piétons disposent de temps suffisant pour traverser la route 253 Sud. Le ministère des Transports ne trouve donc pas justifié d'aménager une traverse à piéton à cet endroit. Afin d'inciter les conducteurs à réduire la vitesse et ainsi sécuriser la circulation piétonnière, le MTQ recommande une intervention pour renforcer le caractère urbain du secteur par la construction de trottoirs et l'aménagement d'une porte d'entrée pour annoncer l'arrivée dans un milieu urbanisé.

19.3.3 Contrôle de la vitesse sur la route 253 Sud

Il a été demandé au ministère des Transports de réduire la vitesse à 50 km/h sur la route 253 Sud, jusqu'en face du nouveau secteur résidentiel. Selon le MTQ, d'utiliser seulement la réduction de vitesse, n'est pas un moyen efficace de faire ralentir les usagers. Le coordonnateur du MTQ a suggéré des façons supplémentaires (exemple : radar éducatif, etc.) afin d'inciter les conducteurs à réduire leur vitesse aux endroits désirés par la Municipalité.

19.3.4 Dossier de la ferme 4^e génération

Un jeune couple a acheté la ferme de leur oncle, ferme appartenant à la famille depuis plusieurs générations, mais la présente résidence est insalubre et non habitable. Donc, ils doivent rebâtir leur maison. Ils demeurent à Sherbrooke et doivent quitter leur maison au plus tard le 2 décembre 2017. Une déclaration de construction a été faite à la CPTAQ pour reconstruire au même endroit. La réponse peut prendre jusqu'à 60 jours à parvenir aux propriétaires. La municipalité de Saint-Malo a donc demandé à madame Nicole Forcier, attachée politique de monsieur Guy Hardy, de contacter la CPTAQ afin de faire raccourcir le temps d'attente pour obtenir un permis de construction.

20. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

21. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 50.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière